



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE 5

Entre potentiel de création et risque de dilapidation des ressources, un numérique culturel à inventer

RÉFÉRENT : Bruno ORY-LAVOLLÉE, Conseiller-maître à la Cour des Comptes

Romain BONENFANT, Chef du service de l'Industrie, Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'Économie et des Finances

Sébastien CARNAC, Fondateur et directeur général de l'association « Aquitaine Culture »

Hélène DRON, Secrétaire générale de la Direction régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France

Laurence KORENIAN, Déléguée adjointe à l'information et à la communication, Ministère de la Culture

Isabelle NYFFENEGGER, Sous-directrice aux Affaires européennes et internationales au ministère de la Culture

Nathalie THÉPOT, Présidente de la société « BIM BOOM Consulting »

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

SYNTHÈSE ET POINTS MARQUANTS DU RAPPORT

« ENTRE POTENTIEL DE CRÉATION ET RISQUE DE DILAPIDATION DES RESSOURCES, UN NUMÉRIQUE CULTUREL À RÉINVENTER »

L'un des intérêts de ce travail est d'avoir su faire des différences d'approche à l'intérieur du groupe un vecteur d'enrichissement. On le verra à la lecture de la conclusion même du rapport, reprise ci-dessous in extenso tant elle illustre bien le propos et la démarche :

« Alors que le débat sur les conséquences environnementales d'un monde numérique toujours plus envahissant s'amplifie, le numérique responsable apparaît comme un axe de travail incontournable pour le ministère de la Culture.

D'abord sur un plan défensif, compte-tenu de la part représentée par les contenus culturels dans les échanges en ligne, il faut anticiper la pression de l'opinion publique, les possibles évolutions de la réglementation et les tensions environnementales pour engager en amont une démarche vertueuse avec les acteurs. À défaut, il semble inéluctable qu'une fois les questions méthodologiques évoquées dans ce rapport seront défrichées – ce que le Gouvernement a engagé –, le secteur culturel devra rendre des comptes sur les conséquences de son activité numérique.

Sur un plan offensif, un concept de numérique responsable étendu au-delà de la seule question environnementale est une opportunité pour repenser la relation du secteur culturel au numérique. Cela commence par introduire une réflexion préalable à l'usage du numérique : si c'est un moyen parfois pleinement justifié pour atteindre un plus large public ou rechercher de nouvelles formes de créations artistiques, le numérique n'a pas nécessairement vocation à couvrir l'ensemble du champ des activités culturelles. C'est la notion de **sobriété numérique** qu'il faut mettre en pratique, en renonçant à une forme d'automatisme vers les usages en ligne.

De nombreux débats ont émergé au sein du groupe de travail mettant en lumière des différences d'approches :

- Ceux qui considèrent que l'avenir du secteur culturel passe nécessairement par le **développement de la production et des usages numériques** (pour des raisons de démocratisation et de diversification des publics, d'offres artistiques et de potentiel de création, voire de survie face à l'évolution des pratiques et des attentes du public). Ce développement devant être soutenu et favorisé par le ministère de la Culture ;
- Ceux qui aspirent, au regard des enseignements de ces travaux notamment, à une **modération du numérique dans le secteur culturel**.

- Au-delà de ces divergences sur le sens et l'ampleur à donner au concept de « sobriété numérique », une conviction a fait consensus : le secteur culturel dans son ensemble – public comme privé – se doit de penser désormais sa stratégie et ses activités numériques **dans une approche soutenable et responsable**, en pleine conscience de leurs impacts.

Le ministère de la Culture est, pour les participants, le mieux placé pour catalyser les réflexions et les initiatives sur ce sujet, ce qu'il a d'ailleurs commencé à faire dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie numérique et le programme d'investissements d'avenir (PIA4). Le choc suscité par la crise sanitaire, les plans de relance, les stratégies d'accélération et les réflexions qui en découlent offrent en effet au ministère de la Culture l'occasion de repenser les modèles en intégrant la complexité du numérique responsable à la transition numérique déjà existante, en tenant compte des difficultés rencontrées par les acteurs de cette transformation. Cela nécessite de partager les constats, de construire au préalable des « communs » techniques et de revoir la politique publique de soutien au secteur culturel pour l'orienter vers un avenir numérique durable et vertueux. Cela demande aussi (surtout ?) une volonté politique et le développement de nouvelles compétences pour mettre en œuvre ce projet d'avenir. Les acteurs interrogés ont été pour beaucoup en demande d'une telle démarche mutualisée, dont quelques axes ont été relevés dans ce rapport.

I. LES CONSTATS

Alors que les acteurs culturels font face à la concurrence des géants du numérique, leur préoccupation première est de survivre et de réaliser leur transition numérique. L'impact environnemental de cette transition ne semble pas toujours pris en compte, les responsabilités associées étant diffuses le long de la chaîne de valeur. Les réflexions en la matière sont parcellaires souvent chez les acteurs culturels. Mais le secteur de la culture n'échappera pas à l'exigence croissante en matière environnementale, y compris sur le numérique, indispensable pour maîtriser le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles.

L'impact environnemental du numérique se situe en majorité au plus près des utilisateurs, ce que l'on appelle **les derniers kilomètres**, notamment au niveau des terminaux. On y trouve par ailleurs une application contemporaine du paradoxe de Jevons posé en 1865 et indiquant que, quand l'efficacité de l'utilisation d'une ressource augmente (dans l'exemple de Jevons le charbon), les gains générés peuvent être effacés voire inversés par la hausse associée de la consommation. Le secteur culturel est particulièrement concerné sur ce plan, avec par exemple l'introduction de formats vidéo plus qualitatifs mais plus lourds (4K voire 8K) ou bien les expérimentations autour de la réalité virtuelle, deux tendances que l'introduction de la 5G ou le déploiement de la fibre optique pourraient amplifier.

À titre illustratif, le trafic double tous les deux ans sur les réseaux du groupe Orange, ce qui matérialise bien cette pression à la hausse sur l'impact du numérique, qui doit

être contenue par l'accroissement de l'efficacité énergétique. Un rapport récent de France Stratégie estime ainsi que le progrès technologique ne suffira pas à maîtriser la croissance de l'empreinte énergétique du numérique.

Pour le reste, l'équation est complexe. Il est difficile d'isoler le culturel au regard des autres usages car il y a une forte mutualisation des équipements et des réseaux. De plus, le numérique peut être une alternative à des usages plus polluants.

Au-delà de la seule question environnementale, la transformation numérique croissante des usages et pratiques dans la culture, accélérée par les périodes de confinement et les restrictions sanitaires, s'accompagne d'autres conséquences, avec au plan économique une redistribution de la valeur entre les différents acteurs de la chaîne, et en terme de cohésion sociale et territoriale avec de nouveaux modes d'accès à la culture et, potentiellement, de nouvelles formes d'inégalités en la matière. Avec l'importance croissante du numérique dans les usages culturels, l'accès à la culture devient dépendant de l'accès au numérique. L'accessibilité des œuvres, notamment par des jeunes publics, reste un enjeu que les bonnes pratiques en matière de numérique responsable et la réduction de l'impact environnemental des offres culturelles ne doivent pas affaiblir. Il faut adapter la technologie à l'usage et non l'inverse, revenir sur la base de l'usage.

Enfin, la réflexion doit intégrer la dimension symbolique et transformatrice de la culture qui, par le rôle sociétal et puissant qu'incarnent les artistes et les industries culturelles, façonne les représentations des citoyens.

II. LE RÔLE PIVOT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE AU REGARD DE CES ENJEUX

Ces différents éléments invitent à considérer une notion plus large de « numérique culturel responsable », qui pourrait, au-delà de la question environnementale, traiter d'autres impacts de la transformation numérique des usages. Notamment, le numérique bouleverse les chaînes de valeur établies et remet en question le partage de la valeur équitable entre les acteurs impliqués, en particulier les créateurs, les artistes. La notion de « numérique responsable » s'entendrait alors plus largement que l'empreinte environnementale des usages en tant que tels et considérerait aussi l'écosystème économique et social du numérique culturel en intégrant toutes les parties prenantes de ces nouveaux enjeux.

Le ministère de la Culture pourrait alors se saisir d'une telle notion pour orienter la transformation numérique du secteur dans le bon sens, c'est-à-dire dans une direction permettant de modérer les impacts environnementaux tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et sociétaux que le numérique implique. Dans cette perspective, sans porter seul une politique « verticale » qui serait bien difficile à appliquer, il pourrait se mettre « au centre du jeu » avec un positionnement d'« open lab », en animant une communauté d'acteurs culturels autour du numérique culturel

responsable, permettant ainsi de mutualiser les réflexions, aujourd'hui éparées, et de créer les « communs » nécessaires à une telle initiative (référentiels pour la mesure de l'empreinte, calculateurs, bonnes pratiques...). Ce réseau pourrait également travailler à des soutiens à la politique de l'innovation pour le numérique responsable.

Ces éléments appellent ainsi une réflexion structurée du Ministère pour :

- éviter de devoir gérer les conséquences de politiques publiques qui se développeraient sans son concours dans l'objectif de maîtriser l'empreinte environnementale du numérique,
- à l'inverse, être force de proposition pour intégrer la question environnementale dans ses politiques et en tirer le meilleur parti,
- faire de la culture un levier de la transformation écologique.

III. SAISIR L'APPORT DU NUMÉRIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE RELATION AU PUBLIC

Au-delà de ces questions d'accès et d'usage, Il faut aussi assurer son appropriation par les acteurs culturels eux-mêmes et la participation des citoyens à son émergence.

L'horizontalité des rapports permis par le numérique offre de nouvelles opportunités d'association des publics dans la conception de l'offre culturelle et sa diffusion et vient bouleverser le modèle traditionnel vertical des institutions et de leur offre. Un risque d'écart et une forme de déconnexion existe entre les évolutions numériques, les attentes du public et la capacité des institutions culturelles à y répondre.

Les droits culturels doivent pouvoir utiliser le numérique dans leur finalité d'émancipation des individus, de la participation citoyenne à la détermination de l'offre. La diffusion d'une culture numérique marque un tournant dans l'affirmation de la notion d'expression et de participation des citoyens facilitée par les technologies. Pour que les droits culturels s'exercent pleinement, la participation citoyenne et des acteurs locaux à la définition est un élément déterminant. Largement influencé par l'impact de l'ESS dans le développement culturel des territoires, un numérique responsable est aussi un numérique qui vise la participation citoyenne, notamment présent dans des nouveaux espaces intermédiaires d'innovation sociale et culturelle, formidable essor d'une nouvelle pensée économique et sociétale d'une politique culturelle plus partagée et plus bottom-up, tels que les tiers-lieux. Culturels, les laboratoires d'innovations, hubs créatifs ou autres éco-lieux ou se développent au quotidien une culture numérique responsable.

Les plateformes contributives marquent ces évolutions de partage, de diffusion des savoirs dans le domaine culturel (par exemple, SensCritique).

Des projets de plateforme de valorisation des contenus émergent dans certaines DRAC, en lien avec les Régions : par exemple, le projet archipel en Auvergne-Rhône-Alpes, qui est également prévu en Région Hauts-de-France. L'initiative portée par le ministère de la Culture « #Culturecheznous » va aussi dans ce sens. Ces projets exceptionnels inscrivent la transformation numérique comme un axe fort de relance et de développement qui offrent l'occasion de repenser la politique numérique du ministère de la Culture, et de (re)questionner sa place dans les politiques culturelles.

En termes de diffusion, les grandes œuvres des musées nationaux pourraient, en étant numérisées et libres de droits, circuler sur les territoires et être pleinement utilisables par les acteurs locaux que sont les collectivités, les associations... Une plateforme comme Gallica, gérée par la BnF, permet d'accéder à des œuvres libres de droits ou dont les droits ont été négociés avec les ayants-droits. Cette bibliothèque représente un formidable potentiel pour l'éducation artistique et culturelle.

Certains dispositifs actuels, comme les Micro-Folies, ont tendance à s'appropriier certaines œuvres nationales et les diffuser sur des territoires identifiés comme des déserts culturels, dans une logique descendante. Aujourd'hui, plus de 200 Micro-Folies sont ouvertes ou en cours d'ouverture avec la volonté du ministère de la Culture d'atteindre 1 000 Micro-Folies d'ici 2022. Pour être inclusif, il conviendrait d'élargir à tous l'accès aux œuvres, libres de droits, afin que les acteurs locaux se les réapproprient comme ils l'entendent. Il est à cet égard plus que nécessaire que le dispositif des Micro-Folies soit associé à un ou plusieurs médiateurs culturels numériques, avec des œuvres issues des grandes collections nationales, mais également celles des acteurs culturels locaux. Une programmation participative de ces œuvres par la population serait également un élément pertinent dans l'appropriation populaire de l'art.

IV. UNE NOTION DE NUMÉRIQUE RESPONSABLE POURRAIT EN CE SENS ÊTRE PROMUE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

A) De la sobriété numérique au numérique responsable

Quatre termes pourraient aider à en constituer une définition :

1. **Sobriété** : Comme pour tous les autres domaines, la notion de sobriété numérique peut se décliner autour des questions d'écoconception, de réutilisation et d'allongement de la durée de vie des équipements mais également d'un usage plus raisonné du numérique, que ce soit du côté du producteur de contenus culturels que de l'utilisateur.
2. **Éthique** : Les questions de la régulation des contenus et des moyens de diffusion, du respect de la diversité culturelle et de la juste répartition de la chaîne de valeur constituent les principales déclinaisons de ce terme.

3. **Inclusivité** : Le développement du numérique va de pair avec une fracture numérique croissante, entre les générations, entre les groupes sociaux et entre les territoires. La réduction de cette fracture constitue un des objectifs d'un numérique culturel plus responsable.
4. **Long terme** : Au rythme actuel, les experts estiment que le numérique, tel qu'il est « consommé » aujourd'hui, n'est accessible que pour encore une à trois générations au maximum. Ensuite, la raréfaction des matériaux ou leur disparition ou leur coût très élevé ne permettront plus d'envisager le numérique comme l'outil universel qu'il est aujourd'hui. Dès lors, il importe de veiller à penser le long terme, notamment en continuant à conserver les supports physiques, à développer des solutions de conservation pérennes pour les supports numériquement natifs mais aussi à imaginer des moyens de préserver la mémoire de la création numérique vivante, qui repose souvent sur des installations provisoires, des performances, etc.

ANNEXE

LES DIX PROPOSITIONS DU GROUPE 5

- **Proposition n°1 :** Engager, au niveau du ministère de la Culture, une démarche structurée et fédératrice autour du numérique culturel responsable.
- **Proposition n°2 :** Formaliser une définition du numérique culturel responsable, par un travail en co-construction avec les acteurs culturels, privés et publics, puis décliner plus précisément des principes d'action par secteur.
- **Proposition n°3 :** Former les agents du ministère et des établissements culturels au numérique responsable.
- **Proposition n°4 :** Animer, au niveau du ministère de la Culture, un réseau d'acteurs, incluant notamment les établissements culturels, autour du numérique culturel responsable.
- **Proposition n°5 :** Constituer et mettre à disposition les outils utiles à une démarche de numérique culturel responsable (référentiel de mesure de l'empreinte, catalogue de prestataires, calculateurs pour des cas d'usage classiques, observatoire...).
- **Proposition n°6 :** Développer, au sein du Ministère de la culture, une démarche interne volontariste et innovante, en faveur du numérique responsable, en s'appuyant sur les outils constitués dans le cadre de la proposition n°5.
- **Proposition n°7 :** Structurer un soutien à l'innovation pour le numérique culturel responsable (AAP/AMI, grand projet commun de recherche, facilitation des expérimentations...).
- **Proposition n°8 :** Soutenir le développement de l'offre culturelle numérique responsable (conditionnalité ou bonification des aides, critères d'attribution des marchés publics, mutualisation de matériel, labellisation des acteurs ou des projets).
- **Proposition n°9 :** Valoriser l'offre culturelle numérique responsable (création d'un logo et mise en place d'une vitrine pilote).
- **Proposition n°10 :** Sensibiliser les publics (campagne de communication, mise à disposition d'outils pour estimer son empreinte, préconisations à destination du grand public) en faisant notamment une vidéo de sensibilisation pour illustrer ces propositions, alerter sur la problématique du numérique responsable face à l'essor du digital dans la Culture en donnant quelques pistes de solutions.